

## PROCES VERBAL

### REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2008

**Le 30 Avril 2008 à 18h00**, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, à l'Auditorium Dom Vaysette de Gaillac, sur convocation écrite en date du 23 Avril 2008 adressée par le président sortant.

Avant d'ouvrir la séance le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage au Conseiller Général Jean Béteille qui est décédé ce jour.

A la suite de cet hommage, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Paul Salvador**, président sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des différentes communautés de communes et délibération de la commune de Livers-Cazelles et a déclaré installer dans leurs fonctions les délégués syndicaux : (voir pages suivantes la liste).

# Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou

Syndicat Mixte du Pays



COMMUNAUTES DE COMMUNES	TITRES	TITULAIRES		LA COMMUNE DE...	SUPPLEANTS	
		PRENOMS	NOMS		PRENOMS	NOMS
<b>VERE GRESIGNE</b> Président : Paul SALVADOR	Monsieur	Alain	CAUDERAN	ALOS	Julienne	AUREL
	Monsieur	Patrick	MONTELS	AMARENS	Alain	GUILLABERT
	Monsieur	Nicolas	VANDEWALLE	ANDILLAC	Catherine	DUFAU
	Monsieur	Ernest	GIORGIUTTI	Cahuzac sur Vère	Michel	BONNET
	Monsieur	Guy	PONS	CAMPAGNAC	Alain	MARROULLE
	Monsieur	Paul	SALVADOR	Castelnaud de Montmiral	Laurence	GEDDES
	Monsieur	Jean-Luc	FABRE	DONNAZAC	Pierre	FABRE
	Monsieur	Alain	LAPORTE	FRAUSSEILLES	Roger	FERRIE
	Monsieur	Jacques	MUFFATO	ITZAC	Christian	LONQURU
	Monsieur	Bernard	AUDARD	LARROQUE	Sarah	Brualla-Crouzet
	Monsieur	Jean-Louis	VINCQ	LE VERDIER	Michèle	MIQUEL
	Monsieur	Claude	GENIEY	LOUBERS	René	CASTEX
	Madame	Nicole	ARTUSO	MONTELS	Jean-Pierre	GARDES
	Madame	Jane	FASSINO	NOAILLES	Josiane	LAVILLE
	Monsieur	Henry	FERAL	PUYCELSI	Louis	TORRIJOS
	Madame	Françoise	LAURENT	SAINT-BEAUZILE	Christian	DULIEU
	Madame	Lucette	ROUTABOUL	Sainte Cécile du Cayrou	Pierre	DERAY
	Monsieur	Claude	ALIBERT	TONNAC	Jean-Pierre	PAULHE
	Monsieur	Guy	CAZES	VIEUX	François	FABRE
<b>PAYS SALVAGACOIS</b> Président : Bernard MIRAMOND	Monsieur	Georges	ROQUES	Beauvais sur Tescou	Alain	PENCHENAT
	Monsieur	Francis	PRADIER	La Sauzière St Jean	Eric	LAUZERAL
	Monsieur	Georges	PAULIN	MONTDURAUSSE	Robert	DARIOS
	Monsieur	Jean-Claude	BOURGEADE	MONTGAILLARD	Yvon	GAYRAL
	Monsieur	Guy	PENDARIES	MONTVALEN	Jean-Claude	POUJOL
	Monsieur	Gérard	CAMINADE	SAINT-URCISSE	Jérôme	ALBENGE
	Monsieur	Bernard	MIRAMOND	SALVAGNAC	Yves	RAYMOND
	Monsieur	Michel	BUFFEL	TAURIAC	Marie	GRANEL
<b>DU RABASTINOIS</b> Président : Alain BREST	Monsieur	Pierre	VERDIER	COUFFOULEUX	Olivier	DAMEZ
	Monsieur	Philippe	HUAU	GIROUSSENS	Jean-Louis	CLAUSTRE
	Monsieur	Jean	NOBLET	GRAZAC	Marie-Pierre	HULOT
	Monsieur	Henri	PEDURAND	LOUPIAC	Patrick	CAUSSE
	Monsieur	Michel	BIELSA	MEZENS	Didier	KLEIBER
	Monsieur	Alain	BREST	RABASTENS	Laurent	CHESNEAU
	Monsieur	Pierre	COPILET	ROQUEMAURE	Joël	MALLEVIALLE
<b>TARN &amp; DADOU</b> Président : Pascal NEEL	Monsieur	Jean	MATHIS	AUSSAC	Jean	TAYAC
	Monsieur	Pascal	HEBRARD	BERNAC	Jean-Paul	PEZET
	Monsieur	Michel	TERRAL	BRENS	Daniel	MOSTARDI
	Monsieur	Hugues	SAVIGNOL	BRIATEXTE	Alain	GLADE
	Monsieur	Patrick	LAGASSE	BROZE	Jacques	AUDIBERT
	Madame	Marie-France	MOMMEJA	BUSQUE	Claude	HOLMIERE
	Madame	Monique	Corbière-Fauvel	CADALEN	Christian	DAVALAN
	Monsieur	Max	ESCAFFRE	CASTANET	Didier	BONNEFOUS
	Monsieur	Jean	DERRIEUX	CESTAYROLS	Alain	BORGELLA



	Monsieur	Claude	BARTHEZ	FAYSSAC	Anthony	SCOTTI
	Monsieur	Jean-Marc	MOLLE	FENOLS	Sébastien	BOULZE
	Monsieur	Christian	FRECON	FLORENTIN	Jean-Marc	DUBOE
	Monsieur	Charles	PISTRE	GAILLAC	Alain	COSTES
	Monsieur	Jacques	DARY	GAILLAC	Alain	HORTUS
	Madame	Claire	FITA	GRAULHET	Jean-Luc	FERNANDEZ
	Monsieur	Claude	BOUSQUET	GRAULHET	Guy	PEYRE
	Monsieur	François	VERGNES	Labastide de Levis	José	SANCHEZ
	Monsieur	Francis	MONSARRAT	Labessière-Candeil	Olindo	VIVAN
	Monsieur	Max	MOULIS	LAGRAVE	Alain	BOUNES
	Monsieur	Jacques	CARTIAUX	LASGRAISSES	Charles	MOREAU
	Monsieur	Jean	TKACZUK	LISLE SUR TARN	Alain	MARY
	Monsieur	Robert	BATIGNE	MISSECLE	Jean-Marie	LEFEBVRE
	Monsieur	Jean-Marie	BEZIOS	MONTANS	Guy	SANGIOVANNI
	Madame	Marie-José	COLIN	MOULAYRES	Martine	Bonneil-Mas
	Monsieur	Pascal	NEEL	PARISOT	Michèle	NOUVELLON
	Monsieur	Sylvère	NIVELAIS	PEYROLE	Robert	BRESSOLLE
	Madame	Florence	CORNE	PUYBEGON	Franck	SANSUS
	Monsieur	Christophe	HERIN	RIVIERES	Marie-Christine	BERMES
	Monsieur	Christian	DURAND	SAINT-GAUZENS	Yves	ROUTABOUL
	Madame	Marie-Thérèse	PLAGEOLES	SENOUILLAC	Jean-Pierre	BARRAU
	Monsieur	Jean-François	BAULES	TECOU	Dany	Carcenac-Manzato
<b>Commune Isolée</b>	Monsieur	Denis	DONNADIEU	Livers-Cazelles	René	FAVAREL

Étaient présents : P. Salvador, C. Alibert, N. Artuso, B. Audard, C. Barthez, D. Carcenac-Manzato, J-M Béziols, M. Bielsa, Y. Gayral, A. Brest, M. Buffel, A. Cauderan, G. Cazes, P. Copillet, C. Davalan, F. Corne, J. Dary, J. Derrieux, D. Donnadiou, C. Durand, J-L. Fabre, J. Fassino, H. Féral, C. Fita, C. Frecon, E. Giorgiutti, J-P. Pezet, C. Hérin, P. Huau, J. Audibert, A. Laporte, F. Laurent, J. Mathis, B. Miramond, F. Monsarrat, M. Moulis, C. Lonquru, S. Nivelais, J. Noblet, G. Paulin, H. Pédurand, C. Pistre, M-T Plageoles, G. Pons, F. Pradier, G. Roques, L. Routaboul, H. Savignol, M. Terral, N. Vandewalle, P. Verdier, J-L. Vincq

Étaient excusés et ont donné pouvoir : C. Bousquet à C. Fita, G. Caminade à G. Paulin, C. Geniey à C. Alibert, P. Montels à A. Laporte, G. Pendariès à B. Miramond, F. Vergnes à C. Barthez

Monsieur Henri Pédurand, doyen d'âge parmi les délégués syndicaux du Pays a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Nicolas VANDEWALLE.

Monsieur le Président explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgés est déclaré élu.

Il est fait appel à candidatures. Monsieur Paul SALVADOR présente sa candidature.

Il est ensuite procédé à l'élection :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- nombre de bulletins :	58
- bulletins blancs ou nul :	0
- suffrages exprimés :	58
- majorité absolue :	34

Ont obtenu :

Monsieur Paul SALVADOR : 58 voix

Monsieur Salvador, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et installé.

Monsieur Salvador a déclaré accepter d'exercer cette fonction et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

La séance du Comité Syndical se poursuit maintenant sous la présidence de Monsieur Paul Salvador.

**Le prochain point à l'ordre du jour est la fixation du nombre de Vice-Présidents.**

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau Syndical doit être composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Conformément à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », le Bureau est composé d'un Président, de Vice-présidents dont au moins un représentant par Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidents à 8 soit par Communauté de Communes :

- ↙ 1 pour la Communauté de Communes Vère-Grésigne
- ↙ 2 pour la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois
- ↙ 2 pour la Communauté de Communes du Rabastinois
- ↙ 3 pour la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la fixation du nombre de Vice-présidents au Comité Syndical du Pays à 8.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder à **l'élection des Vice-présidents** en rappelant que les règles du scrutin sont identiques à celles énoncées lors de l'élection du Président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les délégués suivants se portent candidats :

- ✂ **Henry FERAL** – Communauté de Communes Vère-Grésigne
- ✂ **Pascal NEEL** – Communauté de Communes Tarn et Dadou
- ✂ **Claire FITA** – Communauté de Communes Tarn et Dadou
- ✂ **Jacques CARTIAUX** – Communauté de Communes Tarn et Dadou
- ✂ **Alain BREST** – Communauté de Communes du Rabastinois
- ✂ **Pierre VERDIER** – Communauté de Communes du Rabastinois
- ✂ **Bernard MIRAMOND** – Communauté de Communes du Pays Salvagnacois
- ✂ **Georges PAULIN** – Communauté de Communes du Pays Salvagnacois

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 58
- bulletins blancs ou nul : 0
- suffrages exprimés : 58
- majorité absolue : 34

Ont obtenu :

- |                                   |                  |         |
|-----------------------------------|------------------|---------|
| 1 <sup>er</sup> Vice-président :  | Pascal NEEL      | 58 Voix |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-président : | Alain BREST      | 58 Voix |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-président : | Bernard MIRAMOND | 58 Voix |
| 4 <sup>ème</sup> Vice-président : | Henry FERAL      | 58 Voix |
| 5 <sup>ème</sup> Vice-président : | Claire FITA      | 58 Voix |
| 6 <sup>ème</sup> Vice-président : | Pierre VERDIER   | 58 Voix |
| 7 <sup>ème</sup> Vice-président : | Georges PAULIN   | 58 Voix |
| 8 <sup>ème</sup> Vice-président : | Jacques CARTIAUX | 58 Voix |

Les 8 Vice-présidents sont élus à l'unanimité et immédiatement installés dans leur fonction.

Les 8 Vice-présidents ayant été élus, le Président propose de procéder à **l'élection des autres membres du Bureau Syndical.**

Se portent candidats :

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| ✂ <b>Ernest GIORGIUTTI</b>       | Communauté de Communes Vère-Grésigne        |
| ✂ <b>Alain LAPORTE</b>           | Communauté de Communes Vère-Grésigne        |
| ✂ <b>Michel BUFFEL</b>           | Communauté de Communes du Pays Salvagnacois |
| ✂ <b>Michel BIELSA</b>           | Communauté de Communes du Rabastinois       |
| ✂ <b>Pierre COPILLET</b>         | Communauté de Communes du Rabastinois       |
| ✂ <b>Jean NOBLET</b>             | Communauté de Communes du Rabastinois       |
| ✂ <b>Hugues SAVIGNOL</b>         | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |
| ✂ <b>Charles PISTRE</b>          | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |
| ✂ <b>Claude BARTHEZ</b>          | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |
| ✂ <b>Marie-Thérèse PLAGEOLES</b> | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |
| ✂ <b>Jean TKACZUK</b>            | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |
| ✂ <b>Monique CORBIERE-FAUVEL</b> | Communauté de Communes Tarn et Dadou        |



**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- nombre de bulletins :	58
- bulletins blancs ou nul :	0
- suffrages exprimés :	58
- majorité absolue :	34

Chaque candidat obtient 58 voix. Les 12 membres sont élus à l'unanimité et immédiatement installés dans leur fonction.

Le Bureau Syndical est donc composé de 21 membres, à savoir :

- ↪ Le Président du Pays
- ↪ Les 8 vice-présidents
- ↪ Les 12 membres qui viennent d'être élus

La Communauté de Communes Tarn et Dadou demande que Messieurs François Vergnes et Jean-Marie Béziols soient invités à assister aux réunions du Bureau Syndical.

Le Président Salvador n'y voit pas d'objection et indique que les statuts pourraient être modifiés pour augmenter le nombre des membres du Bureau Syndical.

**Le prochain point à l'ordre du jour concerne les délégations au Bureau Syndical.**

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président propose que le Comité Syndical accorde les délégations suivantes au Bureau :

- ↪ Décisions d'avis et d'accords rendus au titre du SCoT et qui ne portent pas orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire ; notamment : avis sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, avis sur les autorisations et les opérations de type ZAC, ZAD, etc., dérogations au titre de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme.
- ↪ Décisions concernant l'engagement des dossiers Leader+ et Leader (FEADER axe 4) et décisions concernant l'engagement des dossiers au titre de la coopération transnationale, transfrontalière et interterritoriale.
- ↪ Décisions concernant l'engagement des dossiers au regard de l'attribution des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de la politique du Pays.
- ↪ Définition des ordres de mission pour les élus et le personnel du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accorde les délégations ci-dessus mentionnées au Bureau du Syndicat.



Le prochain point à l'ordre du jour concerne la désignation des membres des différentes commissions du Pays.

Le Président rappelle les commissions du Pays :

- ↗ Commission Habitat – Urbanisme – SCoT – Economie (Z.A.)
- ↗ Commission Culture
- ↗ Commission Ressources Humaines
- ↗ Commission Tourisme
- ↗ Commission Communication

Le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres fera l'objet du prochain point à l'ordre du jour.

Se portent candidats :

↗ **Pour la Commission Habitat – Urbanisme – SCoT – Economie (Z.A.)**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Ernest GIORGIUTTI
  - Alain LAPORTE
  - Paul SALVADOR
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
  - Michel BUFFEL
  - Georges PAULIN
- Pour **CORA** :
  - Alain BREST
  - Michel BIELSA
  - Jean-Louis CLAUSTRE
  - Yves BREYSSE
  - Olivier DAMEZ
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Claire FITA
  - François VERGNES
  - Marie-Thérèse PLAGEOLES
  - Christian DURAND
  - Alain COSTES
  - Christian FRECON
  - Hugues SAVIGNOL

Le Président Salvador rappelle que c'était Monsieur Pascal Néel qui présidait cette commission précédemment et souhaiterait qu'il soit reconduit dans cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Habitat – Urbanisme – SCoT – Economie (Z.A.)** et la nomination de Monsieur Pascal Néel à la présidence.



Syndicat Mixte du Pays

↳ **Pour la Commission Culture**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Henry FERAL
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
  - Jean-Louis CATHERINEAU
- Pour **CORA** :
  - Philippe HUAU
  - Henri PEDURAND
  - Gisèle PAGES
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Jacques DARY
  - Charles PISTRE
  - Guy SANGIOVANNI
  - Claire FITA
  - Jean-Marie BEZIOS

Le Président Salvador propose Monsieur Henry Féral, très impliqué sur ce sujet, pour la présidence de cette Commission.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Culture** et la nomination de Monsieur Henry Féral à la présidence.

↳ **Pour la Commission Ressources Humaines**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Paul SALVADOR
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
- Pour **CORA** :
  - Pierre VERDIER
  - Michel BIELSA
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Marie-Thérèse PLAGEOLES
  - Charles MOREAU

Cette commission sera présidée par Monsieur Salvador.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Ressources Humaines** et la nomination de Monsieur Salvador à la présidence.



✈ **Pour la Commission Tourisme**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Paul SALVADOR
  - Henry FERAL
  - Alain LAPORTE
- Pour le **Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
  - Francis PRADIER
- Pour **CORA** :
  - Philippe HUAU
  - Michel BIELSA
  - Pierre VERDIER
  - Jean NOBLET
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Jean-Marie BEZIOS
  - Jacques DARY
  - François VERGNES
  - Marie-Thérèse PLAGEOLES
  - Claude BOUSQUET
  - Alain MARY
- Pour **les Offices de Tourisme** :
  - Michel BLANC – OT de Cahuzac sur Vère
  - Jean TKACZUK – OT de Lisle sur Tarn
  - Alain HORTUS – OT de Gaillac
  - Claude FITA – OT de Graulhet
  - Yves RAYMOND – OT du Pays Salvagnacois
  - Michel ROBERT – OT de Puycelsi
  - Jean-Claude TARDE – OT du Rabastinois
- Pour le **Conseil de Développement** :
  - Christophe TAURINES
  - Robert VERGNES
- Pour **les invités** :
  - Bernard PETIOT – Directeur de la Maison des Vins (Gaillac)
  - Frédéric SOULIE – Domaine de Gradille (Lisle sur Tarn)
  - Anne DURAND – Présidente de la Coordination

Cette commission sera présidée par Monsieur Salvador.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Tourisme** et la nomination de Monsieur Salvador à la présidence.



Syndicat Mixte du Pays

↳ **Pour la Commission Communication**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Paul SALVADOR
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
- Pour **CORA** :
  - Alain BREST
  - Pierre COPILLET
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Charles PISTRE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Communication**.

**Le prochain point à l'ordre du jour concerne la désignation des membres de la Commission Appel d'Offres du Pays.**

Se portent candidats :

↳ **Pour les membres titulaires :**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Paul SALVADOR
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Bernard MIRAMOND
- Pour **CORA** :
  - Jean NOBLET
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Pascal NEEL
  - Jacques CARTIAUX

↳ **Pour les membres suppléants :**

- Pour **Vère-Grésigne** :
  - Henry FERAL
- Pour **le Pays Salvagnacois** :
  - Georges ROQUES
- Pour **CORA** :
  - Michel BIELSA
- Pour **Tarn et Dadou** :
  - Charles PISTRE
  - Sylvère NIVELAIS

Cette commission sera présidée par Monsieur Salvador.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la composition de la **Commission Appel d'Offres** et la nomination de Monsieur Salvador à la présidence.

**Le prochain point à l'ordre du jour concerne le dépôt d'une candidature Leader axe IV – programme européen FEADER.**

Le Président Salvador rappelle quelques points essentiels justifiant cette candidature.

Le Pays Vignoble Gaillacois et le Pays de Cocagne connaissent des phénomènes d'attractivité démographique et économique notamment dues à la construction de l'autoroute A68.

Ce dernier a ouvert de nouvelles perspectives d'accueil de nouvelles populations et d'entreprises mais perturbe la cohésion territoriale.

Pour faire face aux enjeux de cohésion entre espace rural et urbain, de préservation d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, les deux territoires ont décidé de déposer une candidature commune au programme FEADER dans le cadre de l'appel à projet Leader.

La stratégie de développement retenue au titre du programme Leader s'organisera autour de l'**articulation « ville campagne »** avec comme objectif le développement des flux de l'espace urbain à l'espace rural, l'organisation et la cohésion territoriale urbain/rural sur des domaines tels que les services et le tourisme, le renforcement de la qualité de vie en milieu rural.

Cette priorité traduit une réalité géographique et fonctionnelle des territoires et répond à l'enjeu de la cohésion territoriale, de l'aménagement et du développement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à déposer une candidature Leader au programme FEADER sur le périmètre des deux pays, selon la stratégie décrite ci-dessus.

**Le prochain point à l'ordre du jour concerne la décision modificative N°1 pour l'année 2008 .**

Le Président Salvador indique au préalable aux membres du Comité Syndical que le budget du Pays a été voté lors du précédent Comité Syndical en février.

En raison d'une erreur d'imputation du supplément familial de traitement, le Président propose de modifier les écritures budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

Article 64112 + 900 €

Article 64111 - 900 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative qui vient de lui être présentée, ainsi que les écritures budgétaires ci-dessus exposées.

**Le prochain point à l'ordre du jour concerne la décision modificative N°2 pour l'année 2008 .**

Le Président propose la modification suivante au budget du syndicat mixte. Il s'agit de régulariser un trop perçu de l'année précédente réalisé sur le titre 101.

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Article 6238 : -497,16 €

**Recettes**

Article 673 : +497,16 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la modification du budget principal dans les conditions précédemment énoncées

Aucune question diverse n'est soulevée.

Avant de lever la séance, le Président indique aux membres du Comité Syndical, qu'une présentation du Pays va suivre. Les secrétaires de mairie ainsi que les maires non délégués au Comité Syndical y ont été invités.

Cette présentation est destinée à mieux faire connaître ou à rappeler les domaines de compétences du Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 19H00.



Paul SALVADOR  
Président